

LE COMITÉ INTERNATIONAL MET FIN A SA MISSION AU NIGÉRIA

La guerre civile au Nigéria est maintenant terminée. Cela ne signifie pas pour autant que cette sombre page de l'histoire de l'Afrique soit tournée. L'enclave que constituait l'ex-zone sécessionniste, en étant coupée du monde extérieur, a rendu cette guerre particulièrement meurtrière pour les populations civiles.

Dès le début, les deux parties ont reconnu au Comité international de la Croix-Rouge son rôle d'intermédiaire neutre et lui ont fait parvenir des assurances quant à leur volonté de respecter les Conventions de Genève. Pour la première fois en Afrique, le Gouvernement militaire fédéral a rédigé et ordonné la publication pour ses troupes d'un code de conduite, inspiré des principes contenus dans les Conventions.

Tout au long du conflit, dès le mois de juillet 1967, le CICR est intervenu, dans les territoires des deux parties en guerre, pour assurer les tâches conventionnelles qui lui incombent: les prisonniers de guerre ont été visités, des centaines de messages personnels transmis d'un côté à l'autre du front par le canal de l'Agence centrale de Recherches, et des soins aux blessés et aux malades ont été donnés.

Parallèlement, dépassant ainsi le cadre ordinaire de ses tâches conventionnelles, le CICR mit sur pied l'une des plus vastes opérations de secours de l'histoire de la Croix-Rouge. Les besoins grandissants, en vivres et en médicaments, des populations civiles rendirent cette opération nécessaire. Celle-ci put se développer, malgré des conditions difficiles, grâce au concours de Gouvernements, de Sociétés nationales de Croix-Rouge, d'agences internationales — gouvernementales et privées — et grâce aussi à une multitude de dons personnels. Le CICR

tient à cet égard à manifester sa reconnaissance à tous ceux qui ont collaboré à son action et à rendre hommage à ses délégués et à ses pilotes qui ont perdu la vie au cours de cette action.

Ce ne sont, en effet, pas moins de 120.000 tonnes de vivres et de médicaments qui furent acheminés par le CICR, dont 91.000 tonnes en territoire fédéral, particulièrement dans les régions proches des zones de combat où se trouvaient nombre de réfugiés et de victimes de la guerre, et 29.000 tonnes dans l'ex-zone sécessionniste. L'ensemble des secours comprenant des vivres, des médicaments et du matériel a représenté une valeur de près d'un demi-milliard de francs suisses. Les frais de personnel — le nombre des personnes engagées (délégués, médecins, spécialistes, employés, manutentionnaires) est monté jusqu'à 1820 — se sont élevés à quelque 50 millions de francs.

Ce personnel était indispensable à l'acheminement et à la distribution des secours. Il l'était aussi à la bonne marche du programme médical du CICR et au bon fonctionnement des hôpitaux que celui-ci avait créés dans la région sinistrée et qui n'ont jamais cessé leur activité.

L'ensemble de ces efforts a permis d'assister quotidiennement près d'un million de personnes dans le territoire fédéral et près d'un million et demi dans l'ex-zone sécessionniste, grâce à 909 centres de distribution.

Sur le plan médical, conformément à la I^{re} Convention de Genève, le CICR a envoyé dès l'été 1967 des équipes chirurgicales des deux côtés du front. A la fin du mois de juin 1969, il coordonnait le travail de 45 équipes médicales prêtées par diverses agences caritatives et par plusieurs Sociétés nationales de Croix-Rouge. Il a également établi 5 hôpitaux, un atelier orthopédique et 53 dispensaires; enfin, avec l'aide des sections locales de la Croix-Rouge, il a mené une campagne de vaccination qui, au début de l'année 1970, avait permis d'immuniser 2.524.411 personnes contre la variole, 893.131 contre la rougeole et 246.586 contre la tuberculose.

Au mois de juin 1969, pour des raisons que le Comité international n'a pas à juger, le Gouvernement militaire fédéral modifia son attitude. Ainsi, à la suite de la destruction en vol, le 5 juin 1969, d'un appareil de secours suédois opérant sous le contrôle et la responsabilité du CICR, le Comité international décidait, après que le Gouvernement nigérian lui eut retiré la tolérance qu'il lui avait accordée pour des vols de nuit vers l'ex-zone sécessionniste, de suspendre effectivement son pont aérien nocturne.

Lié par les Conventions de Genève, et en raison du fait qu'il œuvrait également en faveur des populations des territoires sous contrôle fédéral,

le CICR n'avait d'autre solution que de négocier avec les deux parties pour obtenir un accord sur une reprise du pont aérien par des vols de jour. Un accord intervint sur le principe des vols de jour. Malheureusement, les belligérants ne purent s'entendre sur les modalités de ces vols.

Le 30 juin 1969, le Gouvernement militaire fédéral décidait de retirer au CICR son rôle de coordinateur des actions de secours en territoire fédéral et de le transmettre à une instance de l'Etat en liaison avec la Croix-Rouge nigériane qui, grâce à une importante assistance technique fournie durant plusieurs années par les Sociétés scandinaves de la Croix-Rouge, était en mesure d'assurer sa présence sur l'ensemble du territoire.

A la demande des autorités de Lagos, cependant, le transfert ne s'effectua que le 30 septembre de la même année. Le CICR remit alors à la Croix-Rouge nigériane près de 20.000 tonnes de matériel et de vivres entreposés près du front, notamment à Enugu, Calabar, Port-Harcourt et Koko, ainsi que des médicaments. Il lui remit également en prêt 98 véhicules, des bateaux et des hangars gonflables, ainsi qu'un réseau radio complètement équipé.

Durant cette période transitoire, du 30 juin au 30 septembre 1969, et même au-delà, le CICR prit en outre à sa charge, puisant dans ses réserves, le financement de l'action de secours dévolue à la Croix-Rouge nigériane qui ne possédait pratiquement pas de fonds propres.

Ces transferts et l'assistance technique et financière donnée à la Croix-Rouge nigériane pendant la période transitoire ont permis à celle-ci de ne pas se trouver dépourvue durant les derniers mois de la guerre et au moment de l'effondrement de l'ex-zone sécessionniste.

La Croix-Rouge de cette zone a, par ailleurs, été réintégrée au sein de la Société nationale, ce qui en a facilité le travail.

Au moment de cet effondrement, le CICR était prêt à intervenir pour acheminer vers la région sinistrée, grâce aux avions qu'il avait gardés à cet effet, les quelque 6000 tonnes de vivres et de médicaments qu'il avait encore en stock à Cotonou. Cette ultime intervention lui paraissait d'autant plus nécessaire qu'elle devait soulager les souffrances des victimes durant la période de vide créé entre la fin de toute organisation de distribution dans l'ex-zone sécessionniste et l'arrivée des premiers secours après la cessation des hostilités.

Le Gouvernement militaire fédéral ayant décrété que toutes les opérations de secours et de reconstruction devaient être prises en main par les Nigériens, et plus particulièrement coordonnées par le Ministère du Développement économique, ces nouveaux efforts du CICR se

heurtèrent à divers obstacles que le Gouvernement militaire fédéral n'accepta de lever que pour quelques vols seulement qui acheminèrent des médicaments, des vivres et, pour l'un, au retour, des blessés vers Kaduna. Conjointement avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, le CICR avait pourtant, dès le lendemain de la fin des hostilités, fait parvenir à la Croix-Rouge nigériane, et aux autorités nigérianes, une offre d'assistance et de collaboration par une mise à disposition des capacités de transport du CICR.

Cependant, parallèlement aux nouvelles propositions qu'il avançait, le Comité enregistrait le fait que la cessation de la guerre devait peu à peu conduire à la cessation de son intervention, la présence d'un organisme neutre, au sens des Conventions de Genève, n'étant plus requise.

Ce fait et la constatation que son intervention n'était plus considérée comme indispensable ont amené le Comité international de la Croix-Rouge à prendre la décision de se retirer. Il appartient désormais aux autorités nigérianes et à la Croix-Rouge de ce pays de mener à bien l'œuvre d'assistance aux dizaines de milliers d'êtres qui doivent encore être secourus au Nigéria.